



## Liste des FCPE

Une gamme variée de fonds vous permet d'investir selon vos objectifs et votre sensibilité aux risques.

### **BTP ÉPARGNE MONÉTAIRE : fonds monétaire**

Composition de l'actif : 100 % de titres monétaires

### **BTP ÉPARGNE OBLIGATAIRE : fonds obligataire**

Composition de l'actif : 100 % d'obligations et/ou de titres monétaires

### **BTP ÉPARGNE PRUDENT : fonds à dominante obligataire**

Composition de l'actif : 80 % minimum d'obligations et 20 % maximum d'actions

### **BTP ÉPARGNE ÉQUILIBRE : fonds sans dominante**

Composition de l'actif : 50 % minimum d'obligations et 50 % maximum d'actions

### **BTP ÉPARGNE DYNAMIQUE : fonds en actions européennes**

Composition de l'actif : 50 % minimum d'actions et 50 % maximum de produits de taux

### **BTP ÉPARGNE ACTIONS : fonds à dominante actions**

Composition de l'actif : 75 % minimum d'actions et 25 % maximum de produits de taux

### **BTP ÉPARGNE FLEXIBLE ET SOLIDAIRE : fonds diversifié**

Composition de l'actif : 10 % maximum de titres solidaires et 90 % minimum entre actions, obligations et monétaires

Le document d'information pour l'investisseur (DICI) de chaque fonds est disponible sur notre site Internet

[www.regardbtp.com](http://www.regardbtp.com)

## Plus simple et plus rapide

Réalisez votre arbitrage en ligne en quelques clics sur votre espace abonné sécurisé.

Rendez-vous sur  **votre compte en ligne sécurisé** . Identifiez-vous et saisissez votre mot de passe.

Dans la rubrique

MON ÉPARGNE SALARIALE

Accédez à votre compte

Accéder à mon compte

Cliquez sur **Passer un ordre** puis sur **Arbitrage**

Passer un ordre  
Retrait  
Arbitrage

Par dispositif (PEE, PERCO), et à partir d'un ou plusieurs de vos fonds (FCPE), effectuez votre arbitrage :

- ✓ **En parts, en montant ou en pourcentage**
- ✓ **Par date de disponibilité**
- ✓ **En totalité ou partiellement**

Choisissez ensuite **la répartition en pourcentage** de votre arbitrage sur un ou plusieurs nouveaux FCPE.

% FCPE

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Informatique et libertés », le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour l'exercer, il doit s'adresser à PRO BTP - REGARDBTP - Service Epargne salariale 93901 BOBIGNY CEDEX 09, par courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité. Les informations mentionnées ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion du PEE et/ou PERCO et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier.

REGARDBTP Société anonyme à directoire et conseil de Surveillance au capital de 3 800 000 € Siège social 7 Rue du Regard 75006 PARIS RCS PARIS 451 292 312.

